



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 21 septembre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	59

#### Date de convocation

**15 septembre 2022**

**Ressources Humaines –  
Modification du tableau des  
effectifs**

**N° de la délibération  
2022-551**

Secrétaire de séance :  
Danielle LECOMTE

Le 21 septembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle « Espace des Collines » à Saint Donat sur l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents** : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSC, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, Mme Mélanie DONGEY, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, M. Régis REYNAUD, Mme Ingrid RICHIOUD, Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Marc SIMONEL, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés** : Mme Laëtitia BOURJAT (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Thierry DARD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), M. Fabrice LORIOT (pouvoir à M. Claude FOUREL), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSC), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Xavier AUBERT, Mme Christèle DEFRANCE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Amandine GARNIER, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, M. Pascal SEIGNOVERT, Mme Isabelle VOLOZAN-FERLAY.

Le Président informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Agglomération de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),

Considérant le dernier tableau des effectifs, datant du 1er juin 2022 et la nécessité de mettre le tableau des effectifs en cohérence avec les grades détenus par les agents nommés dans le cadre d'une mutation,

Considérant l'information faite au Comité Technique,

Il convient d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

- **Filière sociale et médico-sociale**
  - ✓ Transformation d'un poste d'Educateur de jeunes enfants à temps non complet 24.30 h  
en
  - ✓ Un poste d'Assistant Socioéducatif de classe exceptionnelle à temps complet
  
  - ✓ Transformation d'un poste d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure et d'un poste d'Agent Social principal de 2<sup>ème</sup> classe  
en
  - ✓ Deux postes d'Educateur de jeunes enfants
  
- ✓ **Filière culturelle**
  - ✓ Transformation d'un poste d'Enseignant artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 7.60/20  
En
  - ✓ Un poste d'Enseignant artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 8/20

Considérant l'avis du bureau du 8 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ADOPTE la proposition du Président,
- MODIFIE le tableau des emplois à compter du 21 septembre 2022
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

<b>TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO Conseil 21 Septembre 2022</b>			
Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
<b>Filière administrative</b>			
DGAS 40 à 150 000 hab.	35	2	2
Attaché principal	35	4	4
Attaché territorial	35	19	19
Rédacteur principal 1ère classe	35	5	5
Rédacteur principal 2ème classe	35	4	4
Rédacteur	35	3	3
Adjoint administratif principal 1ème classe	35	11	11
Adjoint administratif principal 2ème classe	35	6	6
Adjoint administratif principal 2ème classe	17,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	15	3	3
Adjoint Administratif territorial	31,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	35	11	11
<b>Filière technique</b>			
Ingénieur ppal	35	4	4
Ingénieur	35	6	6
Technicien principal 1ère classe	35	4	4
Technicien principal 2ème classe	35	2	2
Technicien	35	4	4
Agent de maîtrise principal	35	4	4
Agent de maîtrise	35	5	5
Adjoint technique ppal de 1ère classe	35	5	5
Adjoint technique ppal de 1ère classe	28	1	1
Adjoint technique ppal de 2ème classe	35	9	9
Adjoint Technique Territorial	35	15	15
Adjoint Technique Territorial	32	4	4
Adjoint Technique Territorial	22	1	1
Adjoint Technique Territorial	17,5	1	1
Adjoint Technique Territorial	14,11	1	1
<b>Filière sociale et médico-sociale</b>			
Puéricultrice cadre supérieur de santé	35	1	1
Puéricultrice	35	3	3
Puéricultrice classe normale	35	1	1
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	35	0	1
Assistant socio éducatif	35	1	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	2	2
Educateur de jeunes enfants	35	10	12
Educateur de jeunes enfants	29,5	1	1
Educateur de jeunes enfants	28	2	2
Educateur de jeunes enfants	24,5	1	0
Educateur de jeunes enfants	17,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	35	15	14
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	30	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	28	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	17,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	35	13	13
Auxiliaire de puériculture cl normale	31	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	30	2	2
Auxiliaire de puériculture cl normale	17,5	2	2
Agent Social principal de 1ère classe	35	3	3
Agent Social principal de 2ème classe	35	12	11
Agent Social principal de 2ème classe	30	1	1
Agent Social Territorial	35	7	7
Agent Social Territorial	32	1	1
Agent Social Territorial	28	1	1
Agent Social Territorial	26	2	2
<b>Filière Animation</b>			
Animateur principal 1ère classe	35	1	1
Animateur principal 2ème classe	35	1	1
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	17,5	1	1
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	29,5	3	3
Adjoint territorial d'animation	35	4	4

Filière Culturelle			
Bibliothécaire	35	1	1
Professeur Enseignement Artistique Hors Classe	16	1	1
Professeur Enseignement Artistique Classe Normale	10	1	1
Professeur Enseignement Artistique Classe Normale	3,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	20	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	17,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	13,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	13	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	11	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	10	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	8	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	7,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	7,17	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	6,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3	6	6
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	1,5	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	1	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	20	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	16	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	13,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11,66	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	9,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	8	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	7,6	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	6	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	5,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3,25	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2,08	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2	1	1
Assistant Enseignement artistique	2	1	1

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veunes, le 21 septembre 2022.